RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2026-069 du 24 juin 2026 portant composition du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes

Le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.822-10 et R822-18 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 52 ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 222 ;

Vu le décret n°2022-1389 du 31 octobre 2022 portant modification des dispositions relatives à la représentation du personnel aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Auvergne et Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-033 du 6 février 2026 proclamant les résultats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes ;

Vu la désignation du préfet de région ;

Vu les résultats des élections au comité social d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition des organisations syndicales représentatives dans le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes ;

Vu la proposition des représentants étudiants titulaires élus au scrutin du 3 au 5 février 2026 au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu les décisions de nomination des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes :

A – En qualité de représentants de l'État

- Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Titulaire : Madame Corinne Tourenne, Déléguée régionale adjointe – site de Grenoble

Suppléante : Madame Sandrine Goasmat, Directrice de pôles information et orientation – site de Grenoble

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire : Madame Ubavka Zaric, Inspectrice et conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur

Suppléante : Monsieur Bruno Gallice, Conseiller pour l'action culturelle

- Direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Titulaire : Madame Fabienne Lefèvre-Weishard, Responsable du service Hébergement Logement Insertion Intégration (HL2I)

Suppléante : Madame Agnès Gonin, Cheffe du pôle entreprises, emploi, compétences, solidarités (2ECS)

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Titulaire : Monsieur Philippe Gravier, Chef du service logement et construction, Direction départementale des territoires de l'Isère

Suppléante : Madame Mathilde Rabut, Cheffe de l'unité logement public, Direction départementale des territoires de l'Isère

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Titulaire : Monsieur Fabien Viviand, Chargé de mission santé, SST, aides aux apprenants au service régional de la formation et du développement (SRFD)

Suppléant : Monsieur Jean-Louis Viseur, Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Grenoble Saint-Ismier

- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Titulaire : Monsieur Bruno Feutrier, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Suppléante : Madame Chloé Salaün-Becü, Cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Isère

B – En qualité de représentants élus des étudiants

- Pour un CROUS écolo et solidaire, contre l'extrême-droite et Macron (Coordination Etudiante, UNEF, Solidaires Etudiant-e-s

Titulaires :

Monsieur Marvyn Rioux
Madame Naya Vignal
Monsieur Enée Di Iorio
Madame Méline Masse—Boucher

Suppléants :

Monsieur Léonce Doulat
Madame Aglaë Douin
Monsieur Tom Piccarreta
Madame Aglaé Molet

- BOUGE TON CROUS : Avec tes assos pour lutter contre la précarité

Titulaires :

Madame Amandine Guillermin
Monsieur Rémi Domaradzki

Suppléants :

Madame Camille Perriolat
Monsieur Lucas Fiorino

- Le poing levé, la liste des étudiants anticapitalistes contre la précarité, le génocide en Palestine et l'extrême-droite

Titulaire :

Monsieur Milan Dudek

Suppléante :

Madame Nina Thomas

C – En qualité de représentants des personnels

- CGT

Titulaires :
Madame Zeineb Afiane
Monsieur Morgan Bertrand

Suppléants :
Madame Isabel Simoes
Monsieur Jacques Cappocioni

- UNSA

Titulaire :
Monsieur Laurent Gorges
Suppléante :
Madame Sonia Bendaoud

D – En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur

Titulaire : Madame Amélie Nuq, Vice-présidente vie étudiante de l'université Grenoble Alpes
Suppléante : Madame Oum-El-Kheir Aktouf, Vice-présidente adjointe vie étudiante de l'institut polytechnique de Grenoble

Titulaire : Monsieur Jean-François Dreuille, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire de l'université Savoie Mont Blanc
Suppléante : Madame Cristina Vignali de Poli, Vice-présidente en charge de la vie de campus, de la culture et de l'inclusion de l'université Savoie Mont Blanc

E – En qualité de représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire : Monsieur Henri Baile, Conseiller régional
Suppléante : Madame Géraldine Bardin Rabatel, Conseillère régionale

F – En qualité de représentant des communes

- Grenoble Alpes Métropole

Titulaire : Monsieur Fabrice Hugelé, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Suppléante : Madame Margot Belair, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement

- Chambéry Métropole

Titulaire : Madame Isabelle Geindre, Conseillère communautaire
Suppléant : Monsieur Franck Morat, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'insertion par l'emploi et du renouvellement urbain

- Grand Annecy

Titulaire : Siège vacant
Suppléant : Siège vacant

- Valence Romans agglo

Titulaire : Madame Virginie Rioli, Conseillère communautaire
Suppléant : Monsieur Alban Pano, Vice-président à la communication, aux relations aux communes et à l'enseignement supérieur

G – Personnalités désignées en raison de leur compétence

- Personnalités désignées par le recteur

- Madame Marie-Laure Attal-Fougier, Directrice du GIP Campus UGA Valence Drôme Ardèche
- Monsieur David Ines, Proviseur du lycée Aristide Bergès à Seyssins

- Personnalités désignées par le recteur sur proposition des représentants étudiants

- Monsieur Guillaume Gontard, Sénateur de l'Isère

- Madame Valérie Ferez, Directrice territoriale d'Action logement Isère

Article 2 :
Le contrôleur budgétaire régional des finances publiques ou son représentant, le directeur général et l'agent comptable du centre régional et, le cas échéant, les directeurs des centres locaux assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Article 3 :
Le directeur régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant est invité aux séances du conseil d'administration.
Article 4 :
Le directeur général du Centre régional des œuvres universitaires Grenoble Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :
Cet arrêté abroge l'arrêté rectoral n°2026-36 du 2 mars 2026 portant composition du conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes.

Article 6 :
Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble Alpes et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes : https://www.crous-grenoble.fr.

Fait à Lyon, le 24 juin 2026

Pour la rectrice de région académique
et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation

Mohammed BENLAHSEN